

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 4 octobre 2023

N°23/2021-2026

Présidence de **M. Pascal MARTIN**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

97 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

79 sont présents au moment de l'appel

16 sont absents

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers excusés :

BUSSLINGER Jean-Hugues, CLAVADETSCHER Alma, CORNUT Vincent, DEWARRAT Stéphane, DEWI FREITAG Jacinta, GANNA Alexandre, GENOUD-MAURER Béatrice, LAMBRIGGER Marc, MENOUX Arthur, REY Lucien, REYNOLDS Michel, RICHARDS Kevin, TRUDU Sylvie, VELINI Maria Grazia, VILLAVERDE Jordi.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour ;
- Préavis N° 29/10.23 sur le règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des commerces ;
- Préavis N° 30/10.23 – Réponse au postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo » ;
- Communication sur l'intercommunalité
- Préavis N° 36/10.23 – Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour l'installation d'un arrosage automatique sur les terrains du Parc des Sports ;
- Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges » ;
- Détermination de la Commission des finances sur l'arrêté d'imposition 2024
- Rapport de la commission en charge de l'étude de la prise en considération de la pétition de M. Claude Gendroz concernant le parcage à Beausobre ;
- Réponse au postulat « Rendons les quais à la population » ;
- Réponse écrite à l'interpellation du groupe PSIG « Quelles conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence à Morges » ;
- Réponse écrite aux questions de M. Cédric Widmer, Conseiller communal, concernant la problématique de l'eau et des restrictions ;
- Communication écrite de la Municipalité concernant les tarifs de l'accueil et restauration en milieu scolaire

M. le Président Pascal MARTIN apporte une modification à l'ordre du jour :

Point 4 : pas d'élection au conseil intercommunal de l'ERM en revanche une élection au conseil intercommunal de la PRM.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à une majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2023

Le procès-verbal est approuvé sans remarque. Le procès-verbal est approuvé par 73 voix et 2 abstentions.

2. Démission d'un Conseiller communal

M. le Président Pascal Martin lit le courriel de démission de M. Hervé Früh daté du 19 septembre dernier. M. Früh est entré au Conseil communal le 10 juin 2021 et est remercié pour le travail accompli.

3. Assermentation d'une Conseillère communale et de deux Conseillers communaux

Dans sa séance du 26 septembre 2023, le Bureau a élu, selon l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques), les membres suivants :

- Mme Ertan Ozbatur en remplacement de Mme Diane Kalms pour le groupe des Vert.e.s
- M. Olivier Kaluzny en remplacement de M. Xavier Durussel pour le groupe des Vert.e.s
- M. Pierre Tonda en remplacement de M. Hervé Früh pour le groupe PSIG

Ces trois membres prêtent serment selon le protocole en vigueur et rejoignent les rangs de l'assemblée.

4. Élections de membres à la COFIN, au Conseil intercommunal PRM et d'un membre suppléant au Conseil intercommunal ASIME

COFIN

Suite à l'élection de M. Michel Reynolds comme délégué à la COFIN, un poste de suppléant reste vacant. M. Yvan Christinet, du groupe les Vert.e.s propose la candidature de M. Mathias Blume. L'élection est tacite.

PRM

Suite à la démission de M. Hervé Früh, une place est à pourvoir à la PRM. M. Frédéric Eggenberger du groupe PSIG a transmis la candidature de M. Joseph Weissen. L'élection est tacite.

ASIME

Suite à l'élection en septembre dernier de Mme Aliénor Vauthey comme déléguée à l'ASIME, un poste de suppléant est à repourvoir. M. Frédéric Eggenberger du groupe PSIG propose la candidature de Mme Sylvie Trudu. L'élection est tacite.

5. Communications du Bureau

- Rappel de l'emplacement où se trouve les listes des commissions et commissions ad hoc sur le site internet de la Ville de Morges (Officiel→Conseil communal→Commissions et délégations).
- L'ERM propose des visites guidées le mardi 10 octobre, auxquels les membres du Conseil communal sont invités. Une liste d'inscription est disponible auprès de l'huissier après la séance, le délai d'inscription est aujourd'hui.
- Le délai de transmission de la liste des scrutateurs pour les élections fédérales était fixé à aujourd'hui. Le dépouillement se fera à la Longeraie, des convocations vont suivre.
- Recevabilité des initiatives développées au dernier Conseil

Les art. 32 et 33 LC précisent la procédure pour la prise en compte d'une initiative des membres du Conseil.

L'art. 33 al. 1 LC précise notamment « Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. »

L'art. 32 al. 4 LC précise les cas d'irrecevabilités : « La proposition n'est notamment pas recevable lorsque :

- a. son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis ;
- b. elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles ;
- c. elle n'est pas signée ;
- d. son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs ;
- e. elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière ; ou
- f. elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

Les outils :

- **Simple question** ou vœu, qui doit, en théorie pouvoir être répondu sur le champ ou au plus tard à la séance suivante (art. 34a LC)
- Interpellation, soit une demande à la municipalité d'une explication sur un fait de son administration. (art. 34 LC). Appuyée par cinq membres au moins, la municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante.
- Postulat, soit une invitation à la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport (art. 31 LC)
- Motion, c'est-à-dire en chargeant la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision **de compétence du conseil communal** (art. 31 LC)
- projet de règlement ou de modification d'un règlement ou de partie de règlement ou un projet de décision **de compétence du conseil** (art. 31 LC)
- Pages 618 à 628, dizaine de pages, 11 interventions, 15 thèmes et pas moins d'une soixantaine de questions, dont en étant un peu formel, environ 4-5 postulats et 4-5 interpellations.

○ Quelques liens utiles :

<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/autorites/droit-de-proposition-des-conseillers-communaux-ou-generaux>

<https://www.ucv.ch/thematiques/institutions-publiques/autorites-communales>

https://www.ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Thèmes/05-Institutions-publiques/Autorites/Romainmotier-Envy-aide-memoire-droits-proposition_GUI_2021-07-01.pdf

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce quatre communications, dont deux ont été transmises par écrit.

M. le Municipal Vincent JAQUES lit la communication suivante :

Théâtre de Beausobre - Saison 2023-2024

La nouvelle saison du Théâtre de Beausobre s'ouvre ce vendredi 6 octobre 2023 avec le spectacle de l'humoriste David Castello Lopes, qui va se produire deux soirs, les deux fois dans une salle complète !

Fidèle à sa spécificité, la programmation s'avère diversifiée, touchant à tous les domaines des arts vivants, le théâtre, la danse, la chanson, l'humour, la magie, le cirque et le jeune public. Des spectacles variés, avec des vedettes ou des artistes plus émergents, des premières ou des succès parisiens. Les artistes sont toujours, semble-t-il, heureux de se produire à Beausobre, à l'image de Stephan Eicher qui a spécialement souhaité venir s'installer trois jours, et présenter deux spectacles différents.

Nouveauté, trois spectacles de musique suisse seront présentés au CUBE, ainsi que trois spectacles pour enfants. La taille de la salle Rubicube permet en effet de varier le style des spectacles, notamment par une intimité particulière qui peut se créer plus facilement entre la salle et la scène.

Soixante-cinq représentations sont programmées, dont quatorze destinées aux enfants et aux familles. La fréquentation s'annonce bonne. En effet, près de 30'000 places ont déjà été vendues à ce jour, et une dizaine de représentations affichent complet. Ces chiffres se rapprochent de ceux réalisés avant le COVID-19, signe encourageant pour le monde de la culture.

Les sponsors et partenaires ont également renouvelé leur confiance pour la saison, ce qui n'est pas une évidence en cette période compliquée au niveau financier.

Le mandat avec l'exploitant du bar a été prolongé pour cette saison, augurant de bons moments conviviaux avant et après les spectacles, en toute décontraction.

M. le Municipal David GUARNA présente le budget 2024 au moyen d'une projection Powerpoint, le document sera transmis au format papier aux personnes qui en ont fait la demande.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

M. Bastien MONNEY souhaite réagir à la communication écrite de la Municipalité concernant le tarif de l'accueil et restaurant en milieu scolaire. À la lecture de ce document, il trouve que la position municipale est inadéquate, incohérente, injuste et inopportune.

Inadéquate, parce que 17% d'augmentation sur les prix de repas en une fois, c'est extrême, d'autant plus que l'on trouve une réduction des dépenses, évaluée à environ CHF 171'000.00 en lien avec le subventionnement direct par les communes de résidence, ce qu'il estime correct. C'est-à-dire que les communes de résidence des parents concernés doivent définir leur propre politique sociale et le montant des subventions, ce n'est pas à Morges de le financer.

Incohérent parce que l'on a un arrêté d'imposition où la Municipalité propose de maintenir le taux en raison d'une pression sur le pouvoir d'achat, position que la COFIN rejoint. L'incohérence ici est de dire que d'un côté il faut stabiliser mais de l'autre on peut augmenter.

Injuste parce qu'elle impacte les familles, elle impacte les bas revenus et la classe moyenne, que l'on souhaite défendre avec un arrêté d'imposition à 67%.

Le repas et l'encadrement est d'importance prépondérante pour les familles, cela permet l'employabilité et de rassurer les parents sur le fait que leurs enfants sont en bonnes mains pendant la pause de midi. Cette décision risque de contraindre certaines familles à devoir faire des choix, par des repas moins équilibrés ou une baisse de surveillance, c'est préoccupant.

Inopportun parce que la pression est forte, l'inflation est là, les primes d'assurance maladie augmentent, les loyers augmentent, ce n'est pas le bon moment pour mettre une pression supplémentaire sur les familles.

Il espère que la Municipalité est consciente de cette décision, qu'elle reviendra sur celle-ci pour appliquer une classification identique à celle présentée jusqu'alors et si tel ne devrait pas être le cas ce sera au Conseil communal de faire le nécessaire pour corriger cette injustice.

Mme Catherine HODEL revient sur la communication du Bureau mentionnant une séance le 9 février, il doit y avoir erreur car cela tombe un vendredi.

M. le Président Pascal MARTIN prie l'assemblée de l'excuser, il s'agit effectivement du mercredi 7 février 2024.

7. Communications des associations intercommunales

Mme Catherine HODEL annonce que lors de sa dernière séance, le conseil intercommunal de la PRM a accepté le budget 2024.

En revanche, le conseil intercommunal a été très étonné du déroulement lié à un préavis sur les statuts de la PRM. Le CODIR avait présenté un préavis qui a été traité par la commission ad hoc qui recommandait de rejeter le préavis du CODIR et avant que la séance n'ait vraiment commencé, le CODIR a retiré son préavis. Les statuts de la PRM sont au statu quo.

8. Nomination de la commission sur la prise en considération de la motion du groupe PSIG « Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne ». Présidence UDC.

Avant de nommer les commissaires, considérant :

- La détermination de la Municipalité ;
- L'intervention de Mme FAY du groupe Les Vert•e•s lors du dernier Conseil demandant le renvoi en commission ;
- L'avis du Bureau

M. le Président Pascal MARTIN propose de remettre l'analyse de la prise en considération de cette motion à la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis N° 28/9.23 sur la réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir », en raison de la convergence des thématiques traitées. En cas d'acceptation, le Conseil se prononcera indépendamment sur ces deux objets, quelle que soit la forme du rapport de la commission. Le président est convaincu que la commission sera sensible à l'application de l'article 44 de notre règlement concernant la présidence.

La discussion sur cette proposition est ouverte. La parole n'a pas été demandée. La discussion est close et cette proposition est acceptée à la majorité évidente.

Les commissaires sont :

- Sylvie FAY
- Jonathan MULLER
- Stéphane DEWARRAT
- Clément BOURGEOIS
- Jonathan SCHOPFER
- Michael FURHOFF
- Frédéric EGGENBERGER

9. Préavis de la Municipalité

N° 29/10.23

Préavis sur le Règlement concernant les périodes d'ouverture et de fermeture des commerces - 1^{re} séance de commission : lundi 30 octobre 2023 à 18 h 30, Salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville. **Présidence VER**

Les commissaires sont :

- Marc Emmanuel CRIPPA
- Yvan CHRISTINET
- Jean-Hugues BUSSLINGER
- Marc TISSOT
- Maxime DUC
- Mélanie MOJON
- Alexandre GANNA
- Véronique DESSAUX-HADORN
- Frédéric EGGENBERGER

N° 30/10.23

Réponse au postulat du groupe PLR intitulé « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo » - 1^{re} séance de commission : lundi 30 octobre 2023 à 18 h 30, Salle des commissions, Hôtel de Ville. **Présidence EMVL**

Les commissaires sont :

- Lucas BRUHWILER
- Michael FRANCESCATO
- Floriane WYSS
- Catherine HODEL
- Jean-Pierre MORISETTI
- Sandra IMHOF-ZRIOUI
- Jean-Bernard THULER

N° 32/10.23

Budget de l'exercice 2024 (Commission des finances)

N° 36/10.23

Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour l'installation d'un arrosage automatique sur les terrains du Parc des Sports - 1^{re} séance de commission : mardi 10 octobre 2023 à 18 h 30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. **Présidence PLR**

Les commissaires sont :

- Kevin RICHARDS
- RUIJIA WANG
- Béatrice GENOUD
- Rita WYSS
- Jonathan SCHOPFER
- Christine MAYOR
- Nicole JUFER TISSOT

N° 37/10.23

Réponse au postulat du groupe PSIG intitulé « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges » - 1^{re} séance de commission : mardi 31 octobre 2023 à 18 h 30, Salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville. **Présidence PLR**

Les commissaires sont :

- Aude JARDIN
- Floriane WYSS
- Emilie BOVET
- Eva FROCHAUX
- Estelle BASTIAN
- Camille ROBERT
- Clémence LANGONE

10. Rapports de commissions

N° 25/10.23 Arrêté d'imposition pour l'année 2024

M. Logan ROMANENS, président-rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions du rapport.

M. Pascal GEMPERLI relève qu'une fois de plus la projection du déficit budgétaire est abyssale avec plus de 10 millions de francs et que de surcroît la Municipalité propose de maintenir le cap. Le cap de l'augmentation de la dette, comme si la tempête financière que nous traversons n'était qu'une simple brise passagère.

Il se permet de pointer du doigt une incohérence criante, c'est que bien que les charges, y compris

celles dites maîtrisables s'alourdissent année après année, l'approche reste statique. Les charges maîtrisables augmentent de 3.3 millions selon la présentation de ce soir. Ces charges n'ont de maîtrisables que le titre, car si l'on veut les réduire il faut réduire les services aux citoyens, par exemple fermer des crèches ou arrêter d'entretenir des espaces publics, ce que manifestement personne ne veut et à juste titre.

Cependant, la réalité arithmétique est impitoyable, si nous maintenons le cap de la dette croissante notre plafond d'endettement devra être évalué à la hausse très prochainement, ou bien nous trouverons comme par miracle une source de revenus supplémentaires.

En ce qui le concerne, l'idée issue du capitalisme prédateur qui est de couvrir des dettes par de nouvelles dettes ne lui convient pas du tout et mènera tout droit vers la prochaine crise qui portera déjà en soi de celle d'après, et ainsi de suite.

La Commission des finances se dit préoccupée et la marge d'autofinancement pour prendre un autre indicateur, qui était il y a encore peu autour de 8, 9 ou 10 millions, s'établit aujourd'hui à peine à deux millions. Et pendant que la COFIN grince des dents que proposons nous ? *Silence*. C'est juste. Rien.

Le tableau se noircit encore car les projections économiques risquent de faire fléchir nos revenus fiscaux tandis que nous devons faire face à une augmentation continue de charges.

Alors nous voilà coincés entre des charges manifestement incontrôlables, en croissance continue et des rentrées fiscales qui se contractent et tout cela dans un contexte économique compliqué. Il craint que nous soyons confrontés à la pénible situation où une légère augmentation d'un point d'impôt, en plus affectée à la transition énergétique qui aurait permis de réduire nos charges, ne suffira plus. On devra expliquer au contribuable pourquoi nous n'avons pas réussi ce soft landing fiscal, avec un petit point symbolique et que l'on va devoir augmenter les charges sur 3, 4 voire 5 points d'impôt d'un coup. Malgré ce scénario alarmant, la Municipalité ne propose aucune réflexion, aucune mesure tangible pour aborder le problème de front.

La COFIN, dont il est membre, se déclare inquiète, mais semble étrangement paralysée, dépourvue d'idées, il y a de quoi s'inquiéter.

Et il y a ce mur de la dette qui se profile rapidement et inéluctablement, un mur que nous ne pouvons ignorer en enfouissant nos têtes dans le sable. Sa décision de s'abstenir lors du vote de la COFIN est une protestation face à un manque cruel de vision, une COFIN qui fait l'autruche et une majorité des partis politiques qui refuse tout ajustement fiscal, même le plus léger, même le plus nécessaire.

Il laisse ses collègues avec cette question : sommes-nous vraiment prêts à expliquer aux concitoyens pourquoi nous n'avons pas agi de façon pondérée quand nous le pouvions ?

Mme Sylvie FAY lit la conclusion du préavis municipal déposé en septembre 2022 au sujet du point d'impôt 2023 : « *La Municipalité propose ainsi de maintenir le coefficient d'impôt communal à 67.0 points. En effet, dans un contexte économique qui présente de l'inflation, des primes d'assurance-maladie qui promettent de prendre l'ascenseur, un coût de l'énergie incontrôlable, elle ne souhaite assurément pas diminuer davantage le pouvoir d'achat des ménages morgiens* ».

Elle lit maintenant la conclusion du préavis de septembre 2023 sur le même sujet :

La Municipalité propose ainsi de maintenir le coefficient d'impôt communal à 67.0 points. En effet, dans un contexte économique incertain, des primes d'assurance-maladie qui continuent de prendre l'ascenseur, une importante inflation des coûts alimentaires et énergétiques, elle ne

souhaite assurément pas diminuer davantage le pouvoir d'achat des ménages morgiens ».

Les années passent, mais l'hypocrisie et le mépris des contribuables morgiens modestes restent. L'année dernière, alors qu'elle alertait le Conseil sur les hausses drastiques du tarif de l'électricité annoncées pour 2023 et des conséquences que celles-ci allaient avoir sur les finances communales ainsi que sur le porte-monnaie des Morgiens-nes, elle s'était faite traiter de Cassandra. Ceux qui connaissent un peu la mythologie grecque savent que Cassandra avait le pouvoir de deviner l'avenir, et a essayé en vain d'alerter sur les malheurs qui allaient s'abattre sur la ville de Troie. Elle n'a pas le pouvoir divinatoire de Cassandra mais par contre elle sait lire et analyser les chiffres annoncés par les distributeurs d'énergie et surtout elle sait estimer ce que cela va induire en dépenses supplémentaires pour la commune et sa population.

De fait, en 2023, et comme elle l'avait annoncé, la charge financière de la patinoire dont la consommation électrique nécessaire pour produire la glace représente à elle seule 15% de la consommation des bâtiments communaux est passée de 1 millions à 1.3 millions de francs. De fait, en 2023, et comme elle l'avait annoncé, les ménages morgiens ont vu leur facture d'électricité annuelle moyenne passer d'environ CHF 800.00 à CHF 1'200.00, CHF 400.00 de plus.

En 2023 les effets du réchauffement climatique se sont faits encore plus ressentir qu'en 2022 : inondations meurtrières, incendies incontrôlables, canicules en plein mois de septembre ; hier le 3 octobre, la température moyenne du lac était de 21 degrés. Jour après jour, mois après mois, le réchauffement climatique se rappelle à nous, les glaciers fondent plus vite que ce que les experts estimaient et nous, collectivité qui lançons les projets d'infrastructure urbaine au plus proche de l'avis de nos concitoyens nous avons le devoir de rénover tous nos bâtiments dans les plus brefs délais et de mettre un fort coup d'accélérateur pour la production d'énergie renouvelable et locale, ceci afin de pouvoir ralentir au plus vite la dégradation de notre environnement et réduire au plus vite notre dépendance aux énergies fossiles importées. Énergies fossiles dont les fluctuations incontrôlables de prix mettent effectivement à mal le porte-monnaie et donc le pouvoir d'achat de ses contribuables morgiens modestes que la Municipalité prétend protéger, en n'augmentant pas le point d'impôt.

Au Conseil précédent, la Municipalité nous a annoncé que la rénovation de l'école de Beausobre, passoire énergétique dans laquelle nos enfants passent au minimum trois années de leur scolarité devrait encore attendre la prochaine législature. Sans parler de l'école du Petit-Dézaley et de sa piscine couverte dont la vétusté est telle que l'on préfère renoncer à sa rénovation immédiate, faute d'argent, et nous faire miroiter un tout nouveau « mega projet » pour la nouvelle législature.

Alors, comme l'année dernière, elle se permet de rappeler à nouveau à la Municipalité qu'une baisse d'impôt ou une non augmentation d'impôt alors que la commune de Morges doit faire face aux nombreux défis que l'urgence climatique nous presse d'affronter, est un geste financier qui profite en priorité à ceux qui ont les plus hauts revenus. Ceux-là même qui, effectivement n'ont pas vraiment vu de différence en un an sur leur pouvoir d'achat.

Comme l'année dernière, le groupe des Vert.e.s votera contre cette décision de maintenir inchangé le point d'impôt et invite tous ceux dans cette salle à en faire de même. C'est en effet la moindre des choses à faire pour qu'il y ait un minimum de respect pour tous les Morgiens-nes à revenus modestes qui ont subi de plein fouet toutes les augmentations annoncées en 2023 et qui se demandent comment ils vont faire pour affronter celles annoncées de 2024.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

(43 OUI, 24 NON, 14 abstentions)

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté en annexe du préavis, les ratifications légales étant réservées.

N° 31.10.23 Rapport sur la prise en considération de la pétition de M. Claude Gendroz et consorts concernant le parcage de Beausobre

Mme Valérie ZUFFEREY, présidente-rapporteuse de la commission des pétitions, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la pétition de M. Claude Gendroz concernant le parcage à Beausobre ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(64 OUI, 1 NON, 15 abstentions)

1. Le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication

N° 33/10.23 Réponse au postulat du groupe SPI, Aline Dupontet « Rendons les quais à la population »

Mme Emilie BOVET, présidente rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Camille ROBERT confirme que pour le groupe PSIG, la Municipalité a répondu au postulat qui demandait que l'on puisse fermer les quais quelques jours par année aux voitures de façon régulière. Cette décision était déjà connue puisque la Municipalité l'avait communiquée au Conseil de novembre 2022. Cette discussion avait déjà eu lieu, lors de laquelle la Municipalité s'étonnait du fait que quand les quais étaient fermés, la population n'utilisait pas forcément la chaussée normalement dévolue aux voitures mais restait sur les espaces proches du lac et ombragés.

La discussion portait sur le fait que vu que la chaussée n'était pas aménagée d'une manière ou d'une autre pour la rendre attractive il était normal que la population reste sur les voies proches du lac. Il aurait fallu travailler sur ces aménagements potentiels pour inciter la population à s'approprier cet espace. Elle fait référence aux travaux de la commission qu'elle avait présidé pour la mise en zone 30 de la rue Louis-de-Savoie, pour laquelle des aménagements avaient été prévus et elle avait exprimé son regret que des aménagements de ce type ne soient pas prévus pour les quais. La Municipalité avait estimé que les aménagements qui visent en priorité à rendre le tracé de la rue Louis-de-Savoie plus sinueux, pour inviter les véhicules à ralentir n'étaient pas nécessaires pour accompagner la réduction de vitesse sur les quais. Selon elle il aurait été opportun de lier les deux, la réduction de vitesse et l'appropriation de cet espace pour les piétons en aménageant ces infrastructures urbaines pour rendre plus attractifs les quais.

Le succès de l'inauguration de l'aménagement de la rue des Sablons ce week-end démontre que la population apprécie ce type d'infrastructures et que cela attire du monde et qu'il serait bénéfique d'aller jusqu'au bout de ces idées. Dans l'avenir le groupe PSIG espère continuer la réflexion sur ce type d'aménagement, notamment sur les quais.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(44 OUI, 1 NON, 36 abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire qu'il a été répondu au postulat de Mme Aline Dupontet pour le groupe SPI « Rendons les quais à la population »

11. Motion de Mme Aude Jardin et consorts « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges » - Détermination de la Municipalité au Conseil communal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de la motion.

La parole n'est pas demandée.

C'est par 78 OUI et 2 abstentions que la prise en considération de la motion Mme Aude Jardin et consorts « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges » est acceptée.

12. Postulat du groupe PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! » Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Syndique Mélanie WYSS informe que sur le fond la Municipalité accepte de répondre à ce postulat mais sur la forme il faut qu'il soit reformulé afin de ne pas contenir d'injonction mais une demande à la Municipalité de fournir un rapport sur les perspectives annoncées en fonction des discussions qu'elle a avec les CFF sur le développement de la gare. Il y a de quoi fournir un rapport sur le développement de la gare et son futur.

Mme Floriane WYSS exprime qu'il s'agit évidemment d'une erreur de forme et elle reformule le texte en disant que le PLR de Morges invite la Municipalité à étudier l'opportunité de et ensuite les points restent identiques.

C'est par 80 OUI 1 NON et aucune abstention que la prise en considération du postulat modifié du groupe PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! » est acceptée.

13. Interpellation du groupe PSIG « Quelles conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence à Morges ? » - Réponse de la Municipalité.

Mme Camille ROBERT remercie la Municipalité pour sa réponse fournie et revient sur les questions 3 à 5.

La réponse à la question 3 portant sur la procédure à suivre pour les locataires qui souhaitent contester une augmentation de loyer amènent des interrogations. Que veut dire « encourager les locataires à s'informer », comment cela se passe-t-il concrètement ? Est-ce le rôle de la commune de renvoyer ces citoyens vers une association privée formée de bénévoles militants qui fait face à de plus en plus de demandes ? Cette réponse est selon elle assez floue.

La réponse à la question 4 qui demande comment la Municipalité évalue l'impact de la hausse du taux de référence sur l'aide individuelle au logement est également peu convaincante. Des moyens d'information à la population, en amont, pour éviter qu'une trop grande proportion de personnes ne soient touchées par ces demandes d'aide serait souhaitable. À noter que ces aides ne touchent pas forcément des personnes qui bénéficient déjà d'aides sociales car leurs moyens sont suffisants pour vivre mais l'inflation touchent de plus en plus de foyers, notamment les familles nombreuses. La précarisation de la population augmente et il vaudrait mieux prévenir que guérir.

La question 5 qui demande quelle politique d'envergure va être mise en place pour lutter contre un phénomène conjoncturel et large obtient pour réponse que la Municipalité a une marge de manœuvre limitée mais qu'elle travaille à la mise en œuvre d'une politique foncière pour favoriser la construction de logements d'utilité publique et atténuer la spéculation mobilière sur les coûts des appartements. À ce titre elle rappelle que concernant la politique foncière une motion avait été déposée par les Vert.e.s, puis transformée en postulat et adopté par le Conseil communal en février 2020, soit dans un tiroir depuis trois ans et demi. Qu'attend la Municipalité de plus en termes d'urgence sociale pour apporter une réponse à ce postulat ?

Le groupe PSIG se réjouit de voir la Municipalité proposer très prochainement une stratégie, une politique foncière et des solutions concrètes pour venir en aide aux locataires.

14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce sept réponses orales elle lit les deux premières.

Réponse orale aux questions de M. Stéphane Dewarrat, Conseiller communal, concernant la plaque indiquant la Place des Philosophes

En séance du Conseil communal du 6 septembre 2023, M. Stéphane Dewarrat, Conseiller communal, a interrogé la Municipalité sur la disparition de la plaque indiquant la Place des Philosophes. Il s'exprime en ces termes : Pourquoi une ou un employé communal a supprimé la belle dénomination de cette place ?

La Municipalité lui répond comme suit :

En préambule, la Municipalité tient à rappeler brièvement l'historique de la dénomination de ce lieu. En effet, en date du 19 avril 1994, suite à plusieurs demandes de citoyennes et citoyens, la Municipalité a décidé de nommer la place située en bordure de la rue Louis-de-Savoie, secteur est, la Place des Philosophes. La signalisation avait alors été posée, même si les immeubles restaient numérotés sur la rue Louis-de-Savoie.

Par la suite, en 2003, la Municipalité a mis à jour le cadastre des noms de rues : elle avait alors décidé de ne pas cadastrer cette place, ceci sur recommandation du groupe de travail dédié, vu l'adressage des bâtiments à la rue Louis-de-Savoie et que la situation portait à confusion d'un point de vue cadastral.

La Municipalité, dans sa séance du 2 octobre 2023, a décidé de maintenir la Place des Philosophes telle qu'existante jusqu'à ce jour, même si aucune adresse n'y est liée. La plaque sera replacée à cet endroit et le nécessaire sera fait pour que le cadastre corresponde.

Réponse orale aux questions de M. Alain Troger, Conseiller communal, concernant le bilan de La Crique suite à sa première année d'exploitation complète

En séance du Conseil communal du 6 septembre 2023, M. Alain Troger, Conseiller communal, demande à la Municipalité de dresser un premier bilan de La Crique suite à sa première année d'exploitation complète.

La Municipalité lui répond comme suit :

Suite à un premier exercice en format réduit en 2022, La Crique a pu cette année déployer son concept.

La Municipalité constate que La Crique a trouvé son public mais, à ce stade, n'est pas en mesure d'établir un bilan plus détaillé. L'Office de la culture transmettra davantage de renseignements dans un second temps.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit la réponse suivante :

Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Pascal Gemperli, concernant la Patinoire et le chauffage au gaz

Lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2023, M. le Conseiller communal Pascal Gemperli, a sollicité la Municipalité afin d'étudier les possibilités permettant de réduire la consommation de gaz de la Patinoire des Eaux-Minérales dans l'attente de son assainissement intégral.

En janvier 2022, la Municipalité a ratifié la convention fédérale des grands consommateurs et s'est engagée à prendre des mesures d'efficacité énergétique pour cette infrastructure selon un calendrier défini. Huit mesures ont été planifiées entre 2022 et 2029. À ce jour, cinq d'entre elles sont déjà effectives pour une économie de près de 110'000 KWh par an.

La Municipalité a estimé les travaux nécessaires ainsi que le coût de remplacement du vecteur énergétique actuel (chaudière à gaz) par des pompes à chaleur. Ces travaux nécessiteraient le dépôt d'un préavis au Conseil communal compte tenu du budget évalué à plusieurs centaines de milliers de francs. Un éventuel retour sur investissement serait bien au-delà d'une dizaine d'année, sachant que le prix de la molécule de gaz est, aujourd'hui, de l'ordre de 14 ct au KWh.

De plus, le changement du vecteur énergétique impliquerait d'une part des travaux conséquents qui ne peuvent se réaliser à court terme et d'autre part une remise aux normes complète du bâtiment.

La stratégie de la Municipalité transmise à votre Conseil lors de sa séance du mois de septembre prévoit l'assainissement intégral de la patinoire à court-terme. Dès lors, la Municipalité ne souhaite pas procéder à de conséquent investissement jusqu'au début des travaux planifiés pour le courant de l'année 2025.

L'Office des bâtiments continue d'étudier toutes les possibilités de diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment comme, par exemple, l'installation de sonde à CO₂ dans les locaux permettant de maintenir une qualité d'air suffisante tout en diminuant le fonctionnement des monoblocs de ventilation et donc de la consommation électrique globale du bâtiment ou encore l'installation de régulateur de tension par exemple sur les groupes froids provisoires gourmands en énergie.

Mme la Municipale Laure JATON lit la réponse suivante :

Réponse orale aux questions de M. Yvan Christinet, Conseiller communal, concernant la place de la Gare – marquage au sol – PMR et malvoyant

Le 21 juin 2023, M. Yvan Christinet a fait part de ses observations concernant la gare routière. Il constate que les bus s'alignent sur les quais inexistant, ce qui est problématique pour les personnes à mobilité réduite. En outre, les marquages au sol pour les personnes malvoyantes ne sont plus en adéquation avec la situation existante.

M. Christinet s'interroge sur la possibilité de les modifier pour permettre au minimum aux personnes malvoyantes de se trouver face à la porte du bus et de faire en sorte que le carré d'éveil soit disposé de manière à les aider à monter dans le bus.

Question 1 sur les quais au bus de la gare routière :

La Municipalité est consciente que la situation des quais n'est pas satisfaisante et des études ont été menées pour trouver une solution provisoire permettant un accès facilité aux bus pour les personnes à mobilité réduite. La solution provisoire devra tenir compte des contraintes du site, en particulier les axes de giration des bus à maintenir, l'étroitesse du site, la sécurité à garantir pour les piétons et piétonnes ainsi que le respect des contraintes budgétaires.

Question 2 sur les marquages au sol :

La Municipalité est consciente du problème et a d'ailleurs organisé une séance avec l'AVACAH, afin de délimiter les meilleurs tracés. Ce sujet, comme l'entier de la signalétique de la place de la gare, nécessite la coordination de plusieurs services et sera traité dans les plus brefs délais. Dans l'immédiat, les panneaux, totems et éléments de signalétiques situés à la sortie de la Gare, au droit de l'aire terminale des lignes de guidage, situés sur le domaine appartenant CFF, seront déplacés à bref délai.

Mme la Municipale Laure JATON lit la réponse suivante :

Réponse orale aux questions de M. Jean-Hugues Busslinger, Conseiller communal, concernant les difficultés d'accès pour personnes à mobilité réduite à la Gare de Morges

En séance du Conseil communal du 7 juin 2023, M. Jean-Hugues Busslinger a fait part de ses interrogations concernant les difficultés d'accès à la gare pour les personnes à mobilité réduite. Il demande notamment à la Municipalité si elle trouve normal d'imposer aux personnes à mobilité réduite de parcourir des distances supérieures à 100 mètres.

Concernant l'aménagement actuel de la place de la gare, la Municipalité rappelle que son organisation a été présentée au Conseil communal en 2017, dans le cadre du préavis N° 39/11.17 et que le Conseil a validé cette réorganisation. La Municipalité a prévu plusieurs mesures afin que l'accès à la gare reste attractif.

Dans un second temps, M. Jean-Hugues Busslinger demande quelles sont les mesures à brève échéance que la Municipalité compte prendre pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'être déposées à l'entrée de la gare.

Pour faciliter l'accès à la gare, la Municipalité a décidé de créer une zone de dépose-minute sous le pont de l'autoroute, plus proche des quais. Comme toute la population, la Municipalité regrette aujourd'hui qu'à cet endroit, les quais ne soient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais un tel aménagement est du ressort des CFF.

Le futur développement de la gare par les CFF prévoira, à moyen terme, des ascenseurs d'accès sous le pont, ce qui facilitera largement l'accès pour toutes et tous. Rappelons qu'aujourd'hui, la place de la gare est accessible aux taxis, aux TP et aux véhicules avec macaron PMR. Les parkings de l'Îlot Sud et de Castellane sont également à disposition (et gratuit les 20 premières

minutes), accessibles en ascenseur et situés à moins de 100 m des voies. Lors de l'aménagement futur de la place de la gare, une réflexion approfondie de la mobilité sera effectuée, pour prendre en compte les personnes à mobilité réduite au sens large.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO lit les réponses suivantes :

Réponse orale à la question de Mme Aude Jardin sur le logement d'urgence et le plan grand froid

Lors de la séance du Conseil Communal du 21 juin 2023, Mme Aude Jardin, Conseillère communale, a interpellé la Municipalité au sujet de l'augmentation du logement d'urgence et du plan Grand froid.

La Municipalité répond comme suit à la question posée :

Madame Aude Jardin revient sur les questions de logement d'urgence et de plan Grand froid, auquel la Municipalité avait répondu en disant qu'elle n'avait pas de plan Grand froid à l'heure actuelle. Elle demande s'il est prévu de répondre à ces différents besoins, en regard de l'interpellation du groupe PSIG, déposée ce soir, qui met en évidence des situations très compliquées pour certaines personnes de la population.

La Municipalité estime que la mise en place d'un plan Grand froid, n'est à ce jour pas un besoin sur le territoire de Morges. Toutefois, elle a la capacité de le mettre en place très rapidement si le besoin s'avère nécessaire. La Municipalité est en veille sur ces questions avec les principaux acteurs concernés, dans le cadre du suivi des expulsions ainsi que du réseau « hébergement d'urgence » qui coordonne les besoins en logement d'urgence et du réseau « précarité » réunissant les partenaires sociaux et caritatifs de la région morgienne, mis en place l'année dernière et coordonnés par la direction cohésion sociale, logement et sécurité.

Réponse orale aux questions de M. Joseph Weissen, Conseiller communal, concernant les personnes âgées et la journée du 1er octobre

Lors de la séance du Conseil Communal du 6 septembre 2023, M. Joseph Weissen, Conseiller communal, a posé les questions suivantes.

1. La Municipalité célèbre-t-elle la journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre 2023 ?
2. La Municipalité juge-t-elle nécessaire de célébrer dès l'année 2024 le passage à la retraite des morgiennes et des morgiens ?

La Municipalité y répond comme suit :

1. Cette année, il n'est malheureusement pas prévu d'activité spécifique pour la journée internationale des personnes âgées, ni par la Ville de Morges, ni par les principaux partenaires avec qui la Municipalité collabore tout au long de l'année.

La Municipalité n'a pas connaissance d'un drapeau symbolisant un mouvement en faveur des aînés pouvant être hissé afin de célébrer cette journée. Par le passé, des activités ont déjà eu lieu à l'occasion de la journée du 1^{er} octobre grâce à des collaborations ponctuelles avec des associations locales telles que le Service d'aide familiale (SAF), comme ce fut le cas en 2022.

La Direction Cohésion sociale, logement et sécurité va prochainement réunir les actrices et acteurs du domaine de la prévention ou proposant des prestations ou des activités physiques et de loisirs en faveur des seniors, tels que Pro Senectute, le Mouvement des aînés, le Service d'aide familiale, l'AVIVO ou encore Espace prévention afin de travailler sur la visibilité des prestations et évoquer les synergies possibles en vue de la prochaine édition en 2024.

2. Comme présenté précédemment, la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité va prochainement réunir les actrices et acteurs précités afin de créer un réseau et travailler sur les problématiques identifiées sur le terrain. En fonction des retours, la Municipalité envisagera les pistes d'action appropriées. L'organisation d'une journée pour les personnes à la retraite sera abordée dans le cadre de cette plateforme.

Enfin, la Municipalité tient à souligner que pour la première fois cette année, à l'occasion de la sortie des aînés et aînées, certains de ces acteurs étaient présents pour faire découvrir leurs prestations et les possibilités de bénévolat auprès du public.

M. le Président Pascal MARTIN ouvre la discussion sur ces réponses.

M. Bertrand GILLIARD a bien entendu les réponses de Mme Jatton concernant la gare, il se fait le porte-parole de deux interpellations qu'il a eue dans la rue de personnes se demandant s'il était prévu d'installer des bancs sur la place de la gare pour s'asseoir en attendant les bus régionaux.

Mme la Municipale Laure JATON répond que dans l'étude de l'accès aux quais et leur aménagement la possibilité de mettre des bancs à cet emplacement est prévue.

Mme Nicole JUFER TISSOT a bien pris note de la remarque du président sur le trop grand nombre de questions et sur la possible inadéquation de la formulation d'entre elles à ce qui est attendu. Elle se permet de soulever qu'il arrive face à l'urgence des prochaines manifestations que les membres du Conseil saisissent l'opportunité des questions pour sensibiliser la Municipalité à un problème réel. Elle constate que la Municipalité, par la voix de M. Pellegrino a néanmoins pu apporter de nombreuses réponses dans un article du journal local, réponses dont l'assurance et la richesse semblent indiquer, que la Municipalité avait déjà il y a deux semaines des informations très précises sur les manifestations et leurs décibels. Elle relève aussi que pour les concerts du Paillote Festival la police du commerce a fourni un réel effort pour trouver des alternatives, notamment en réorientant les hauts parleurs qui ont permis de réduire l'impact sonore sur le voisinage dès la deuxième soirée. Elle se réjouit, ainsi que Mme Velini, d'obtenir les réponses à leurs questions lors du prochain conseil.

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO affirme que les réponses seront données lors du prochain conseil et s'excuse de ne pas avoir respecté le délai de trente jours.

M. Pascal GEMPERLI remercie pour la réponse aux questions sur l'énergie dépensée à la patinoire et il imagine que la Municipalité partage le constat qu'il est dommage de dépenser CHF 100'000.00 par année soit presque un million KWh de gaz avec les conséquences de CO₂ qui y sont liées, c'est le double de la consommation d'électricité dont on a déjà beaucoup parlé. La

réponse se base sur des travaux conséquents et un assainissement prévu à court terme, il souhaiterait pouvoir partager cet optimisme par rapport à l'assainissement. Il faudra que cela passe devant le Conseil, par le plafond d'endettement, il ne sait pas. Une solution serait peut-être d'isoler les vestiaires et chauffer de manière plus localisée et arrêter de chauffer la pièce principale où l'on produit de la glace et qui consomme énormément d'électricité.

Les clubs, selon leurs dires n'ont pas besoin que cette pièce principale soit chauffée et personnellement s'il se rend à un match de hockey il va porter une veste et peut se passer de chauffage. Cette réponse le convainc moyennement, il pense qu'il faudra plus de trois ans pour réaliser l'assainissement.

M. Yvan CHRISTINET remercie la Municipalité pour sa réponse complète et précise que s'il était intervenu c'est également car le délai légal pour agir est fixé au 31 décembre de cette année. Il remercie de mettre en place au plus vite les aménagements pour que les personnes malvoyantes puissent prendre leur bus dans les meilleures conditions sans le rater.

Mme Aude JARDIN remercie la Municipalité pour ses réponses et se réjouit du réchauffement climatique qui finalement a du bon pour les personnes qui n'ont pas de logement fixe pour l'hiver.

Mme Mélanie MOJON comprend le délai de réponse mais soulève que les commerçants attendent vivement des réponses et souhaite que ses questions ne seront pas mises sous silence. Ces commerçants se battent au quotidien pour maintenir la vitalité du centre-ville et rendre la ville la plus attractive possible malgré les difficultés rencontrées. Il est donc important de ne pas les laisser dans l'incertitude et elle profite de remercier par avance tous les services de la commune qui œuvrent pour répondre aux questions transmises, pour le prochain conseil.

M. Cédric WIDMER remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions et se dit heureux du renfort de la coordination avec les autres communes et les associations pour mieux aligner les mesures et souhaiterait connaître quelles sont ces mesures en temps utiles.

M. Joseph WEISSEN remercie simplement la Municipalité pour la réponse donnée à ses questions sur les aînés.

15. Questions, vœux et divers

M. Bertrand GILLIARD a deux remarques. La première porte sur un communiqué de presse concernant le budget dans lequel on peut lire que la Municipalité prévoit de mettre en place un poste de chargé de projet pour les manifestations (il a appris en début de cette séance qu'il y a deux postes) et que ce poste est déjà dans le budget 2024. D'autre part, on a ce soir un préavis de CHF 200'000.00 pour un système d'arrosage à amortir sur 10 ans ce qui fera CHF 20'000.00 par an.

Les postes de chargé de projet vont coûter dans les CHF 100'000.00, salaire, charges sociales, poste de travail etc. Soit plus de 5 fois ce que va coûter le système d'arrosage par an. Mais pour ces postes, pas de préavis. Il ne doute pas que le procédé soit légal mais il trouve la manière de procéder peu élégante.

La deuxième remarque concerne les deux questions qu'il a posées en juin 2023 à la Municipalité dont la première a reçu une réponse lors du dernier Conseil. La deuxième a été passée sous silence. Pour mémoire il s'agissait du préavis N° 24/6.20 – Demande de crédit complémentaire de 1'300'000.00 pour couvrir les coûts correspondant au rafraîchissement de l'air du théâtre et à la ventilation des espaces de cuisine de Beausobre IV. Il a manifesté son étonnement devant cette non-réponse à une question qu'il a posée à de multiples reprises. Pour les intéressés et puisque la Municipalité n'a toujours pas démêlé l'écheveau depuis maintenant trois ans il y a une réponse partielle au paragraphe 3.5 du préavis N° 26/9.23 soit les 2.6 millions déposés en septembre concernant d'autres crédits de dépassement sur le site de Beausobre.

Il trouve dommage qu'il faille aller chercher les réponses aux questions dans un préavis, et il espère ne pas devoir attendre encore trois ans pour avoir le fin mot de l'histoire.

M. Yvan CHRISTINET lors d'une balade dans le Grand Marché du week-end passé a été attiré par un stand qui sortait du lot dans la Grand-Rue car c'était un stand politique. En effet, l'Entente Morgienne bénéficiait de cet emplacement tandis que les autres partis politiques étaient « stockés » sur la Place de l'Hôtel de Ville. Pourquoi cette différence de traitement ?

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO répond que les autres partis ne sont pas « stockés » sur la Place de l'Hôtel de Ville mais bénéficient d'une place magnifique, en plein centre et qui jouit de nombreux passages. La raison pour laquelle l'Entente Morgienne a été déplacée, avec son accord, c'est que ce parti ne présente pas de candidat pour les élections fédérales.

M. Frédéric EGGENBERGER a une simple question qui fait écho à l'interpellation du groupe PSIG sur les conséquences du taux d'intérêt à Morges. Il y a une semaine la confédération a annoncé les nouvelles primes d'assurance maladie pour l'année prochaine, il ne revient pas en détail sur ce coup de massue qui porte l'augmentation moyenne à 9.9% pour les assurés vaudois déjà fragilisés par une inflation généralisée (loyers, biens de consommation, prix de l'énergie, etc...). Sa question est la suivante :

- Que prévoit de faire la Municipalité pour informer la population morgienne sur les possibilités existantes par exemple pour changer de caisse maladie, ou pour faire valoir ses droits à un subside ?

Il espère que la Municipalité n'encouragera pas la population à se renseigner auprès des caisses maladies.

Mme Aude JARDIN demande ce qu'il en est des jardins familiaux de Chanel, une compensation est-elle prévue au vu des pertes liées aux travaux effectués sur le collège de Chanel ?

Habituellement les associations morgiennes sont conviées à la réception pour les nouveaux habitants, cela n'a pas été le cas cette année, est-il prévu de les inviter l'année prochaine ?

Dernière question concernant la piscine du Parc. Des citoyens ont rendu Mme Jardin sensible au fait qu'un appel d'offre a été déposé seulement en septembre pour les PAC (pompes à chaleur) et que selon le calendrier tout l'assainissement devrait être fait à la rentrée 2024. Est-ce que l'assainissement sera effectué dans le délai imparti ?

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que lors de l'élaboration du préavis de Chanel par la Municipalité, une variante des jardins familiaux sur un site de la Gracieuse avait été étudiée,

notamment auprès des habitants du quartier qui avait répondu à un sondage mais au vu du peu d'intérêt aucun projet n'a abouti. À ce stade il n'existe pas d'autre projet existant ou de parcelle prévue.

Concernant la soirée des nouvelles-eaux habitantes-s, il y a une un changement de pratique mais elle précise que l'ensemble des associations morgiennes n'était pas convié jusqu'alors. Par souci d'équité il a été décidé que seuls les acteurs institutionnels seraient conviés à se présenter aux nouvelles et nouveaux habitants. L'unique association qui était invitée par le passé ne le sera plus.

M. Bastien MONNEY introduit sa question en faisant l'apologie des parties commémoratives agrémentées de buffets dont le canton de Vaud est friand. Dans quelques mois les Morgiennes pourront commémorer les 60 ans de la traversée de de la Ville par l'autoroute (1964-2024). Si l'on ne sait pas encore qui prendra la parole pour les discours et si la population sera conviée à une verrée, on sait déjà ce que nous concocte l'OFROU pour commémorer ce moment. La réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence, entre Morges Est et Aubonne, ainsi en traversée de Ville nous aurons la chance d'avoir une autoroute à 6 pistes aux heures de pointe.

Ceci est un cadeau empoisonné pour celles et ceux qui subissent depuis déjà bien trop longtemps les nuisances de cette autoroute. Il a cinq questions à poser à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle confirmer l'intention de l'OFROU de réaffecter la bande d'arrêt d'urgence sur le tronçon qui traverse la Ville ?
2. La Municipalité peut-elle nous communiquer sa position quant à l'utilisation de cette bande d'arrêt d'urgence ?
3. l'impact du bruit et des pics de pollution a-t-il été analysé par l'OFROU ?
4. La Municipalité a-t-elle conditionné cet élargissement à la communication par l'OFROU d'un plan, d'une stratégie, et d'un calendrier pour la réalisation d'un contournement autoroutier ?
5. Quand devrait avoir lieu la séance d'information donnée par l'OFROU au Conseil communal comme il avait été évoqué par le passé par la Municipalité ?

M. William SAARBACH adresse sa question plus particulièrement à la Municipale en charge du dicastère de l'Urbanisme. Le délai d'enquête sur le PACOM est clos depuis le 4 juin, soit 4 mois. Et beaucoup de personnes s'interrogent du fait que le service de l'urbanisme n'ait pas encore jugé opportun de communiquer le nombre total d'oppositions déposées. Le niveau d'opposition atteignant pourtant, apparemment, un record historique. Il emploie le terme « apparemment » car la population morgienne n'en a été informée que grâce au sérieux et au professionnalisme des journalistes, qui à la clôture de l'enquête publique ce sont rendus dans les locaux de l'Urbanisme et ont effectué un premier comptage manuel des enveloppes déposées. Ce sont donc quelques 350 foyers morgiens qui se sont opposés formellement à ce projet, soit plus du double du nombre d'oppositions provoquées par le projet en 2019, qui avait alors justement été retiré. Dès lors, la question posée à la Municipalité est la suivante :

- Pour quelles raisons le département de l'Urbanisme n'a-t-il pas encore communiqué à la population morgienne le nombre précis d'oppositions au projet de PACOM et dans quel délai ce département compte-t-il maintenant le faire ?

Sa deuxième question s'adresse aux Conseillers-ères présents-es ce soir. Mme Fay a relevé avec raison les démonstrations les plus immédiates et stupéfiantes du changement climatique que nous vivons chez nous à Morges, aujourd'hui. Avec trois épisodes caniculaires en un été, c'est du jamais vu. Un PACom est l'instrument en terme de politique communale, le plus puissant et le plus impactant pour combattre le changement climatique. Que ce soit au moment de la construction, de l'usage des sols, et autres. À partir du moment où après sa lecture toutes et tous ont une connaissance parfaite du PACom, il pose la question, que celles et ceux qui pensent que le mot « climat » est mentionné moins d'une fois dans les 78 pages de texte du projet de PACom lèvent la main. Il en compte deux.

M. le Président Pascal MARTIN l'invite à poursuivre.

La bonne réponse était 0. Le mot climat n'est mentionné à aucun moment dans les 78 pages du projet. Il exagère un peu, il apparaît en page 72 à la racine du mot « climatisation » ce qui donne une assez bonne idée du degré de la réflexion sur la nécessaire adaptation.

Selon lui ce projet de PACom est obsolète avant même d'avoir été adopté, la raison voudrait qu'il soit retiré et repensé en profondeur à commencer par son intitulé qui pourrait être remplacé par PAClim qui serait un plan d'adaptation au climat.

Mme Laure JATON répond au nom de la Municipalité, qu'après un comptage exact le nombre d'oppositions est de 368. Pour le reste elle remercie beaucoup M. Saarbach pour ses excellents conseils dont la Municipalité jugera si elle souhaite en tenir compte ou non.

Mme Camille ROBERT revient sur l'emplacement des partis politiques à la Place de l'Hôtel-de-Ville. Le PSIG tient un stand depuis le début de l'année, pour défendre les questions de salaire minimal, ce n'est pas lié aux élections fédérales. Elle était déjà intervenue au printemps 2023 dans pour indiquer que cet emplacement ne marcherait pas, que tous les partis ne pourraient pas s'y tenir. Pour elle, invoquer l'absence de candidat aux élections fédérales pour l'Entente Morgienne ne fait pas de sens, il n'y a pas de cohérence. Elle a le sentiment qu'il n'y a pas de politique, pas de stratégie, pas de cadre. Au final cela en devient comique.

M. Jean-Pierre MORISSETTI vient avec cette question à la Municipalité : 2'500 signatures et ensuite ?

Le 23 mai dernier, deux mois après son lancement, la pétition « Non à une nouvelle muraille défigurant la Ville de Morges a été déposée en mains des autorités morgiennes, en l'occurrence celles de notre secrétaire municipal. Forte de 2'551 signatures, dont 1'741 émanant de résidents morgiens, cette pétition s'oppose à la démolition de la gare, dernier témoin des constructions ferroviaires du milieu du 19^{ème} siècle. Ceci au profit d'un bâtiment élevé destiné à fermer la place au Nord selon les projets qui sont établis. Cette pétition demande une redéfinition du projet, qui maintiendrait la gare et limiterait au maximum les nuisances sonores et visuelles. Et depuis fin mai dernier, c'est le silence. Tant de la part des autorités auprès desquelles la pétition a été déposée que de la part des CFF, promoteurs du projet. Dès lors, au nom du comité des pétitionnaires, il adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité se positionne-t-elle face aux très nombreux signataires de cette pétition ?

2. Des discussions ont-elles été entamées avec les promoteurs et si oui est-il possible d'en connaître la teneur ?

3. Quand la mise à l'enquête de cette fin de projet aura-t-elle lieu ? (Elle avait été annoncée pour la reprise scolaire).

Mme Mélanie MOJON revient sur ce Marché du 30 septembre, qui était très spécial car tous les partis étaient présents, même ceux qui ne sont pas présents à Morges, notamment l'UDF et le Centre, raison pour laquelle l'Entente Morgienne s'est retrouvée dans la Grand-Rue.

M. Bastien MONNEY revient sur l'intervention de M. Saarbach, et notamment sur la forme. Il n'a pas participé au vote lancé par M. Saarbach, premièrement car cela ne fait pas partie des procédures du Conseil communal et il souhaite que cela ne se reproduise pas, il est important de respecter le cadre et le règlement.

La deuxième chose qui le heurte c'est le fait de viser directement un membre de la Municipalité. Les questions sont adressées à la Municipalité dans son ensemble et c'est à elle de décider de qui répond et de qui traitera le dossier. On ne devrait pas se retrouver avec des questions qui sont directement orientées à l'intention d'un-e Municipal-e, respectons les usages en vigueur, les personnes en face de nous, qui s'engagent, et jouons-la correctement.

M. William SAARBACH répond qu'il s'agit d'un malentendu, il ne s'agissait évidemment pas d'un vote formel demandé au Conseil mais plutôt d'un quizz. Sa question s'adressait à la Municipalité et il remercie la Municipale en charge du dicastère d'avoir donné une réponse précise quant au nombre d'oppositions.

M. le Président Pascal MARTIN constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h25 et la séance est close.

Le Président

Pascal MARTIN

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET